

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE FRANCOPHONE 24-25 mars 2014

Amphithéâtre Jan Nowak Jeziorański
KSAP, 56, rue Wawelska, Varsovie

La gestion des fonds structurels européens dans un contexte de décentralisation

Sophie Le Grand (Welcomeurope)

1^{ère} journée (24 mars)

- 8.30 – 9.00 Inscription des participants à la conférence.
9.00 – 9.15 **Ouverture de la conférence – discours de Monsieur Jan Pastwa,
Directeur de la KSAP.**

1^{ère} SESSION :

La Politique régionale de l'UE 2014-2020

- 9.15 – 10.30 Le cadre stratégique de la Politique régionale.
Présentation des instruments financiers de la Politique régionale (fonds structurels) : FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et Fonds de cohésion.
Cartographie des fonds structurels en France et comparatif avec la Pologne.
10.30 – 11.00 **Pause café.**

2^{ème} SESSION :

La programmation 2007-2013 : une gestion centralisée des fonds

- 11.00 – 12.30 Présentation du découpage administratif français : l'État, les régions, les départements, les intercommunalités et les communes.
Une gestion centralisée et déconcentrée : les rôles des ministères, de la Datar, des préfetures et des collectivités territoriales dans la gestion des fonds structurels.
12.30 – 14.00 **Pause déjeuner.**

3^{ème} SESSION :

Les prémices de la décentralisation sous 2007-2013

- 14.00 – 15.30 L'expérimentation alsacienne.
La position d'organisme intermédiaire des collectivités territoriales.
Bilan de l'organisation de la gestion de la programmation 2007-2013.
15.30 **Fin de la 1^{ère} journée.**



2ème journée (25 mars)

1ère SESSION :

La programmation 2014-2020 : une volonté de décentralisation

9.00 – 10.30 Le contexte et les enjeux de la décentralisation de la gestion des fonds structurels en France.

Une décentralisation partielle : Présentation de l'architecture de gestion des fonds structurels pour cette nouvelle programmation.

10.30 – 11.00 **Pause café.**

2ème SESSION :

Le transfert de compétence entre l'État et les régions dans la gestion des fonds structurels 2014-2020

11.00 – 12.30 Le processus de mise en œuvre du transfert de compétence.

Quels sont les rôles et les implications pour les autres collectivités territoriales dans la gestion des fonds structurels ?

Quel est l'impact de la décentralisation dans la gestion opérationnelle des fonds ?

12.30 – 14.00 **Pause déjeuner et fin de la session.**

